

L'appréciation des renseignements

Autor(en): **Perret, D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **92 (1947)**

Heft 7

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348387>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'appréciation des renseignements

Apprécier judicieusement et rapidement tous les renseignements qu'il obtient est certes la tâche principale de l'officier de renseignements, à quel échelon de la hiérarchie militaire qu'il se trouve.

C'est en effet en fin de compte d'une juste appréciation des renseignements que dépendent à la fois

- l'établissement du plan de recherches subséquent,
- la mise en œuvre des moyens d'investigation et de transmission,
- la diffusion des renseignements à tous les intéressés,
- l'appréciation de la situation que l'officier de renseignements doit être en mesure de faire n'importe quand à son commandant, et enfin
- la manière dont la troupe sera engagée.

Dans l'intention de faciliter la tâche des officiers de renseignements des corps de troupes, le présent travail se propose d'exposer une méthode d'appréciation des renseignements basée sur les expériences faites ces dernières années dans de nombreux exercices des cours pour officiers de renseignements et adjudants. Une première partie traitera les principes, la seconde un cas concret.

I.

LA CLASSIFICATION

Au fur et à mesure de leur arrivée, il est bon de classer rapidement les informations dans une des catégories suivantes :

- a) sûr, important, utilisable de suite,
- b) sûr mais sans importance immédiate pour nous,
- c) douteux, important si confirmé, à vérifier de suite,
- d) douteux mais sans importance immédiate,
- e) invraisemblable dans la situation actuelle.

Dans chacune de ces catégories, il peut y avoir encore :

- des renseignements venant confirmer ou contredire ce que l'on sait déjà, ayant donc pour effet de modifier la classification précédente, ou
- d'autres dont l'importance ou la provenance justifie qu'une mesure extraordinaire soit prise, telle que par exemple informer immédiatement le commandant, un voisin ou un subordonné, voire se porter soi-même (mesure exceptionnelle de la part de l'officier de renseignements) là où la nouvelle situation l'exige.

Cette première classification faite, l'officier de renseignements doit décider *à qui* le renseignement doit profiter et cela, quelle que soit la catégorie dans laquelle il vient d'être classé. En effet, un renseignement paraissant invraisemblable ou douteux peut, lorsqu'il parvient à la connaissance d'une autre instance de commandement, prendre une tout autre signification. Pour chaque information, il y a donc lieu de décider, soit :

- 1^o s'il faut la transmettre isolément de suite et à qui, soit
- 2^o s'il faut attendre de la diffuser par le moyen d'un compte-rendu ou d'un bulletin de renseignements à rédiger plus tard.

Dans le premier cas, l'officier de renseignements décidera encore *par quel moyen de transmission* l'information doit être portée à la connaissance de l'intéressé. Il importe que ce soit lui qui prenne cette décision à cause de l'importance qu'elle a et des conséquences que cela peut avoir. La transmission immédiate d'une information doit toutefois rester une mesure

exceptionnelle — ce que l'on a encore souvent tendance à oublier dans nos exercices du temps de paix — parce que chaque fois ce sera une ligne de transmission bloquée pendant le temps que durera la transmission, c'est-à-dire une ligne sur laquelle un autre renseignement ou un ordre peut-être plus important encore ne passera pas. Si cela n'est pas d'une importance primordiale en temps de paix et s'il est réellement difficile de le faire comprendre à chacun dans nos exercices, il est non moins certain qu'une erreur de ce genre peut avoir en guerre de graves conséquences. Souvenons-nous à ce propos que la plupart des erreurs du service de renseignements se payent à la guerre par un supplément de sang versé, raison de plus pour que le commandement voue enfin tous ses soins au choix et à l'instruction du personnel.

S'il est bon de porter immédiatement chaque information obtenue dans le journal et sur le calque de situation, il serait faux de croire que c'est là l'essentiel, en tous cas en ce qui concerne l'activité personnelle de l'officier de renseignements. Ce travail peut être fait plus tard et ne doit d'aucune manière retarder la décision à prendre quant à la classification et à la diffusion de l'information.

Lorsque l'officier de renseignements est à la hauteur de sa tâche, qu'il a en particulier une vue d'ensemble de la situation, il aura vite décidé de l'attribution de chaque information à l'une des catégories que nous venons de voir. Sur chaque information il mettra un signe, par ex. l'une des lettres a b c d e correspondant aux 5 catégories et le chiffre 1 ou 2 selon qu'elle doit être diffusée immédiatement ou plus tard. Dans le cas 1, il faut encore indiquer le mode de transmission à utiliser et le ou les destinataires. Tout autre système de classification peut se justifier pourvu qu'il soit logique.

Dans un poste de commandement bien organisé, l'officier de renseignements se sera choisi et formé un officier subalterne ou sous-officier capable de le remplacer et apte à lui préparer, cas échéant même à lui faire, ce travail de classification.

LES FACTEURS D'APPRÉCIATION

Ce n'est pas seulement la teneur de l'information par elle-même qui est déterminante pour ce que l'on veut en faire. Sa provenance ou son auteur, son âge (date et heure de son expédition), son cadre, sa valeur et son intérêt tactique, technique (matériel) ou moral jouent aussi leur rôle.

Examinons rapidement ces différents facteurs d'appréciation :

La *teneur* d'une information est naturellement l'essentiel. Si le renseignement est complet, c'est-à-dire s'il répond aux cinq questions classiques : où, quand, qui, quoi, comment ? sa valeur est plus grande que s'il est incomplet.

La *provenance* d'une information gagne ou perd en importance selon la personnalité, la position hiérarchique, la situation tactique momentanée et (n'oublions jamais en guerre le facteur psychologique) la réputation de son auteur. Si l'auteur de l'information est réputé calme, maître de ses nerfs, réfléchi, la valeur de ce que l'on obtient de lui est tout autre que s'il s'agit d'un excité ou d'un colérique.

Le renseignement est-il vieux, voire périmé, ou actuel est souvent tout aussi, si ce n'est plus important que sa teneur. C'est la raison pour laquelle il faut toujours insister pour que tous les rapports portent l'heure de leur départ. Lorsque l'*âge* d'une information ne peut être déterminé exactement du fait que l'heure de départ manque, il faut s'ingénier à le reconstituer, ce qui sera souvent possible du moins approximativement lorsqu'on connaît d'autres éléments tels que le moyen de transmission utilisé, la provenance et le cadre tactique. A réception d'un renseignement incomplet sur ce point, l'officier de renseignements ou son premier aide inscrira la date et l'heure approximatives de départ suivies d'un point d'interrogation.

J'entends par *cadre* la situation tactique dans laquelle l'information a été donnée. Pour connaître ce cadre et pour

l'apprécier à sa juste valeur, il est clair que l'officier de renseignements doit lui-même posséder une image aussi juste que possible de la réalité.

La *valeur* d'une information par rapport à ce que l'on sait est déjà un facteur d'appréciation d'un caractère beaucoup plus personnel. Cette valeur dépend en effet beaucoup de l'image que l'officier de renseignements se fait de la situation de nos troupes et de l'ennemi. Le principal danger, l'écueil à éviter dans l'appréciation de ce facteur, est de « croire ce qui cadre avec nos propres désirs » ou, si l'on préfère, avec ce qui nous convient particulièrement ou nous ferait plaisir. C'est précisément là que le caractère critique de l'officier de renseignements prendra toute sa valeur.

L'*intérêt* d'une information peut être selon le cas plutôt tactique, technique ou d'ordre moral. C'est ainsi, par exemple, qu'une information nous apportera du nouveau sur la situation dans le terrain de telle ou telle troupe, sur le combat qu'elle mène, l'ennemi qu'elle a en face d'elle, les tirs ou résistances qu'elle subit. Telle autre dira plutôt que l'ennemi utilise un nouveau modèle d'arme ou que ses projectiles ont une nouvelle particularité. Enfin, un renseignement peut contenir des indications sur l'état moral d'une troupe, son comportement sous le feu, sa volonté de résistance ou l'action de ses chefs. L'intérêt d'une information sera donc plutôt du domaine de la tactique, de la technique ou du moral.

LA SYNTHÈSE

Le résultat de l'ensemble de ce travail est une synthèse : l'appréciation de la situation. Un bon officier de renseignements doit pouvoir la faire n'importe quand.

Toute synthèse découle d'un raisonnement, mieux encore d'une suite de déductions basées sur des faits, des possibilités et des probabilités. L'appréciation de la situation est quand même partiellement subjective parce qu'elle se réfère à une

situation tactique connue et à des intentions précises. C'est en effet sous l'influence de la situation tactique du moment et de l'intention de réaliser un but déterminé, influence que l'on ne saurait éliminer, que l'officier de renseignements doit faire sa synthèse.

A l'échelon du corps de troupes que nous étudions ici, l'officier de renseignements peut généralement faire son appréciation de la situation selon le schéma suivant :

1. *Notre propre corps de troupes et ses voisins* : mission, situation dans le terrain, encadrement, liaisons, état moral et matériel.
 2. *L'ennemi* :
 - a) où se trouve-t-il ?
 - b) quand se trouvait-il à un ou plusieurs endroits déterminés ?
 - c) sa nature (genre de troupes et armes), ses effectifs, son activité (les tirs de son artillerie en particulier) ?
 - d) étant donné ce que l'on sait de lui (moyens, attitude, habitudes) et connaissant la configuration du terrain, quelles sont ses possibilités ?
 - e) l'hypothèse la plus défavorable pour nous.
 3. *Les probabilités*, c'est-à-dire un certain nombre d'hypothèses dont il s'agit de retenir la plus vraisemblable.
 4. *La conclusion* : nous devons nous attendre à ceci ou cela.
-

II.

L'exemple suivant, tiré d'un exercice du dernier cours pour officiers de renseignements à Payerne, permettra d'illustrer la méthode de travail.

Situation générale (croquis 1).

La zone défensive tenue par le 1. CA entre les lacs de Neuchâtel et du Léman a été percée dans la région d'Echallens par une formation ennemie blindée et motorisée qui a atteint Moudon.

La 8^e *Division* passe sous les ordres du 1. CA. Elle est fractionnée comme suit :

- le rgt. 37 barre en profondeur la vallée de la Broye dans le secteur Granges-Marnand - Granges-sous-Trey ;
- le rgt. 19 tient en second échelon Fétigny, la région de Vers-chez-Perrin et la ville de Payerne ;
- le PC. div. est à Corcelles ; dans cette région se trouvent également l'art. div. et une partie des troupes dépendant directement de la div. ;
- le rgt. 20, non encore engagé, stationne en un dispositif largement dilué dans le secteur Avenches-Grolley-Léchelles.

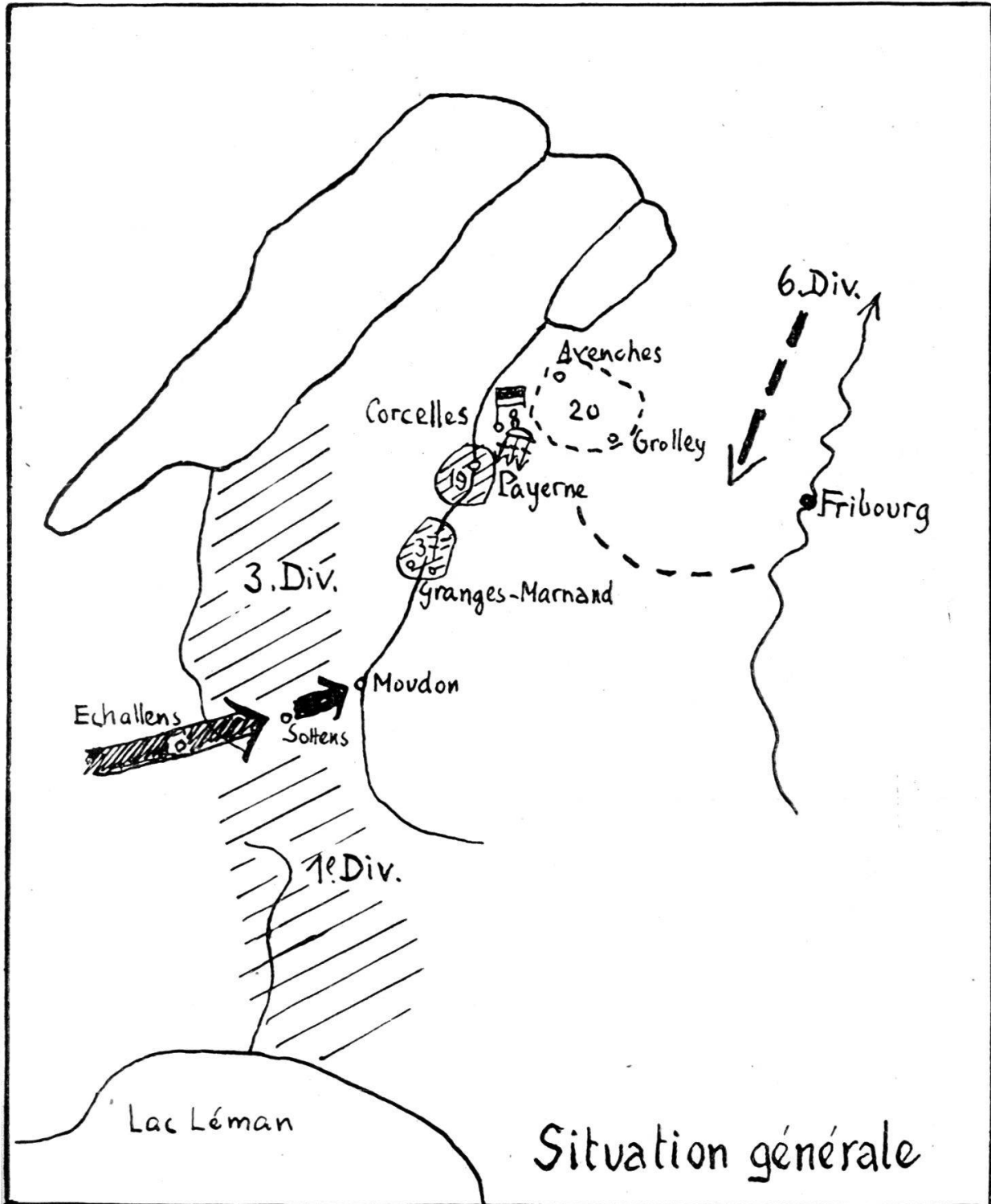
Fractionnement défensif du rgt. 19 (croquis 2).

Le *bat. 41* a mission d'arrêter une attaque ennemie dans la profondeur de sa zone défensive, de part et d'autre du village de Fétigny.

Il est fractionné en 4 points d'appui de cp., le gros de ses armes ld. installé dans le village de Fétigny. Deux champs de mines simples renforcent la défense du village et doivent canaliser les chbl. eni. tandis que deux des cp. fus. sont destinées à des actions de choc.

Le *bat. 43* doit s'opposer à une action ennemie à E de la Broye, le long de la rivière, de la voie ferrée et de la route principale au travers des forêts en direction de Payerne. Il est fractionné en 3 points d'appui, son gros installé à cheval sur la route à l'intérieur de la forêt. Une sct. de la cp. a-ch. 8 lui est subordonnée.

Croquis 1.



- Le *bat. 42* (+bttr. mob. DCA L I/8) tient en un hérisson la partie centrale de la ville de Payerne, entre la voie ferrée et la Broye.
- La *cp. gren. 19* tient le quartier de la gare et des villas situées plus au S, y barre la route principale avec mission de détruire les chbl. eni. qui réussiraient à traverser le secteur du *bat. 43*.
- La *cp. a-ch. 8* (— la sct. attribuée au *bat. 43*) tient le quartier W de la ville (à W de la Broye et au N de la voie ferrée) avec mission de détruire les chbl. venant de W ou ayant traversé le secteur du *bat. 41*.
- Le *gr. ob. 23*, en position avec 1 bttr. dans le secteur du *bat. 41* et avec 2 bttr. dans celui du *bat. 43*, est prêt à ouvrir le feu
- en première urgence à W de la Broye au S du point d'appui de Fétigny,
 - en seconde urgence à E de la Broye au S de la grande forêt.
- Le *PC Rgt.* est installé dans une grande cave au centre de la ville.
- La *cp. rens. 19* a relié les *bat.* par fil et radio avec le *PC rgt.* et à installé un *P obs. rgt.* dans le voisinage immédiat du *PC*.

LE PLAN DE RECHERCHES DE RENSEIGNEMENTS

L'of. rens. rgt. a établi le plan de recherches suivant qui est en possession des of. rens. bat. et qui a été transmis aux of. rens. rgt. 37 et 8^e div. (il est donné ici à titre d'exemple et doit être considéré comme tel) :

Plan de recherches de renseignements au rgt. 19

Situation:

Notre rgt. a mission de *barrer* la vallée de la Broye à et au SW de Payerne. Devant nous, le rgt. 37 barre la vallée à Granges-Marnand.

Derrière nous, l'art. div. a pris position dans la région de Corcelles avec direction de tir Fétigny et Granges-Marnand ; à Corcelles se trouve également le *PC div.* Plus en arrière le rgt. 20 stationne dans le secteur Avenches-Dompierre-Grolley-Léchelles.

La *6e div.* doit arriver incessamment sur notre gauche dans la région W Fribourg.

La *percée eni.* qui a eu lieu il y a 3 jours au travers de la zone défensive du 1. CA ne semble pas se développer pour le moment au delà de Moudon.

Il faut nous attendre à ce que l'eni. essaye prochainement avec de nouvelles forces de percer jusque dans la plaine de Payerne

afin d'encercler les trp. de la 3^e div. qui se trouvent au S du lac de Neuchâtel.

Les organes des SR rgt. et bat. se procureront des rens. sur :

1. la situation exacte de *notre rgt.*, en particulier afin de déterminer si les positions ont été occupées comme cela a été ordonné ;
2. la situation de nos *voisins* :
 - à *dr.* : la région Aumont-Granges de Vesin-Montet-Vesin est-elle tenue par des trp. de la 3^e div. ?
 - devant* : que fait le rgt. 37 ? comment est-il installé ? a-t-il le contact avec l'eni. ?
 - à *g.* : quand et où arriveront des trp. de la 6^e div. ?
 - derrière* : où se trouvent exactement les trp. div., en particulier l'art. ? où se trouve exactement le rgt. 20 ? que fait-il ? qui garde notre dos face au N et au NE p. ex. dans le cas d'une action aérop. eni. dans la plaine de la Broye ?

3. *l'ennemi* :

- quelles trp. eni. se trouvent dans la vallée de la Broye et qu'y font-elles ? actuellement nous savons qu'à Moudon se trouvent des vhc. portant le signe d'un ours noir sur fond blanc désignant une div.
- dès que sera pris le contact avec l'eni., de quelles trp. s'agit-il : composition, procédés de combat, armement et équipement ? Le premier contact avec l'eni. est particulièrement important.

Le SR et des trm. mettra en œuvre à cet effet les moyens d'investigation suivants :

Observation :

- chacun observe l'attitude de nos propres trp., des voisins et de l'eni.,
- le P obs. rgt. et les organes obs. bat. 42 à Payerne observent avant tout la région de l'aérod.,
- le bat. 41 observe surtout la plaine SW Fétigny.

Exploration :

- (Une patr. mot. expl. div. partie à 0700 explore en direction de Moudon)
- la *patr. expl. rgt.* (Lt. B) explore la région de Sassel-Nuvilly et cherche à y prendre contact avec les trp. de la 3^e div. ;
- le *bat. 41* explore en direction de Aumont et Vesin et assure la liaison avec les trp. qui se trouvent dans cette région ;

— le *bat.* 43 explore direction Middel et assure la liaison avec les trp. arrivant dans cette région (6^e div. ?).

Comme moyens trm. ces trois patr. disposent de radio et pig.

Liaisons :

- Un *of. li. rgt.* (Plt. N avec 1 sof. SR et 2 motocyc.) reste auprès du rgt. 37 et fait rapport sur ce qui s'y passe ;
- dès que les *bat.* 41 et 43 ont pris li. avec nos trp. à W ou à E de la vallée de la Broye, ils laisseront auprès de celles-ci au moins un sof. li.

Ecoute :

Toutes les sta. radio non engagées restent à l'écoute (la plupart des postes radio eni. servant aux trm. tactiques peuvent être entendus par nos postes P, P 5 et K 1 A).

Devoir de faire rapport :

Tous les organes SR font rapport en particulier sur :

Tirs art. :

- annoncer exactement pour chaque tir art. : heure, but, durée, calibre, genre de projectiles (percutant, fusant, fumigène, phosphore, gaz, etc.) ;
- les tirs effectués avec de l'art. à fusée doivent être annoncés immédiatement par radio ;
- mettre de côté et livrer le plus vite possible les fusées d'obus trouvés.

Bombardements de l'av. et attaques aux armes de bord :

- indiquer l'objectif attaqué, avec quels appareils, à la bombe ou aux armes de bord ;
- mettre de côté les projectiles non explosés et les détonateurs trouvés ;
- conserver si possible intactes les machines abattues.

Effet des armes et leurs projectiles :

- effet de nos projectiles art., de can. a-ch., de can. inf., de DCA et effet de nos Pz. WG et mines sur les vhc. bl. eni. ;
- effet des projectiles eni., en particulier ceux tirés par les chbl. et vhc. bl. contre nos ouvrages en maçonnerie et de la fortification de campagne ;
- appareils de visée de nuit ;
- armes nouvelles jusqu'ici inconnues.

Patr. san. : faire rapport sur les constatations et observations faites en relevant les morts et blessés.

(A suivre.)

Colonel D. PERRET.
